

Mardi 30 septembre 2014, Assemblée nationale, salle Lamartine

ACTES

Colloque européen "L'égalité femmes – hommes et la loi : deux ans d'études d'impact"



HCE|fh

HAUT CONSEIL
à l'
EGALITE
ENTRE LES
FEMMES ET
LES HOMMES

Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes



Colloque européen

L'égalité femmes-hommes et la loi: deux ans d'études d'impact

– Mardi 30 septembre 2014 –

Première table ronde : Comment nos partenaires européens intègrent-ils l'égalité dans les études d'impact ?

« Présentation des bonnes pratiques d'études d'impact sur l'égalité dans l'Union Européenne » par Indre MACKEVICUITÉ

*Experte en approche intégrée de l'égalité, Institut européen pour l'égalité entre les femmes
et les hommes, Commission Européenne, Vilnius, Lituanie*

Introduction : La nécessité de prendre en compte l'égalité entre les femmes et les hommes dans la conduite des politiques publiques

Indre Mackevicuité rappelle tout d'abord son appartenance à l'Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes [*European Institute for Gender Equality - EIGE*], qui est l'agence européenne en charge de l'égalité entre les sexes. Cette dernière a effectivement entrepris un travail sur de nombreux thèmes et enjeux sur l'approche intégrée de l'égalité, parmi lesquels se trouve le suivi des études d'impact en Europe. Une étude à ce sujet a permis de produire un bon aperçu sur ce qui se passe actuellement dans l'Union et quelles sont les différences entre les Etats membres.

Son exposé a pour but d'analyser un peu plus finement **quelles sont ces différences, ainsi que les difficultés rencontrées par les Etats membres et les grandes problématiques posées par les études d'impact genrées**, notamment la manière dont elles sont ou peuvent être institutionnalisées.

En guise d'introduction, Indre Mackevicuité part d'une réflexion liée à une anecdote personnelle. Lorsque le matin du colloque, elle est sortie du métro pour se rendre au Service des droits des femmes et de l'égalité, elle s'est dirigée dans une certaine direction, pensant qu'elle allait dans le bon sens, sans hésitation.

Quand elle s'est finalement rendue compte qu'elle ne trouvait pas le bâtiment et qu'elle a demandé si elle avait pris la bonne direction, elle a réalisé qu'elle allait à l'opposé de là où il fallait qu'elle se rende. Elle a fait demi-tour et est partie dans la direction inverse. On peut faire un parallèle entre cette situation et les problématiques liées aux études d'impact genrées. En effet, lors de l'élaboration de certaines politiques ou de certaines lois, on pense aller dans une direction donnée et que les mesures proposées vont atteindre les objectifs voulus. Toutefois, si on ne se pose pas la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, on ne se rend pas compte que ces objectifs ne seront pas atteints pour les femmes et les hommes. A moins que l'on se pose cette question de l'égalité, on ne peut pas se rendre compte que ces mesures peuvent aller dans un sens totalement différent que celui que nous voulions. **Prendre en compte l'égalité entre les femmes et les hommes, poser cette simple question de « en quoi peut-il y avoir des différences entre les femmes et les hommes dans certaines initiatives prises par les Etats membres ? », est essentiel à cet égard.**

L'étude de l'Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes sur les études d'impact genrées

En 2011, l'Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes a lancé une recherche sur les études d'impact genrées et l'un des objectifs était d'analyser l'état d'avancement des Etats membres dans la mise en place des études d'impact. On parle de ce sujet depuis longtemps, et il était important pour l'Institut d'établir un panorama précis des politiques nationales sur le sujet. Un autre objectif était de repérer des exemples de succès dans la mise en place d'études d'impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes et, en se basant sur les meilleurs exemples, élaborer des conseils pratiques pour les autres Etats membres.

L'Institut a donc cherché à voir quelles étaient les approches spécifiques des Etats membres, si certaines pratiques pouvaient être identifiées comme de bonnes pratiques exportables, si les pratiques mises en place permettaient effectivement de prévenir en amont les effets négatifs d'un texte, ou encore dans quelle mesure les études d'impact permettaient de proposer et mettre en place des alternatives au texte de départ, lorsque des impacts négatifs étaient identifiés. Enfin, il s'agissait aussi de réfléchir à la possibilité d'un standard au niveau européen, même à un niveau minimal.

L'Institut voulait mesurer et attirer l'attention sur le potentiel de transformation des études d'impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, ce sont des outils puissants, car elles permettent la prise en compte du genre dès le début de l'initiative politique. Ceci est très important puisqu'il implique un potentiel de transformation notable. En effet, les études d'impact peuvent permettre d'identifier les politiques qui auraient un effet négatif, mais elles peuvent également renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes en suggérant des corrections et des alternatives au texte de départ. C'est donc un instrument important de l'approche intégrée de l'égalité, qui permet de s'attaquer d'emblée à tous les domaines des politiques publiques, et pas seulement à ceux dont on suspecte qu'ils peuvent avoir un impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

De nombreux Etats membres semblent avoir réalisé ce potentiel de transformation que peuvent avoir les études d'impact, au moins sur le plan formel. En effet, on observe dans la plupart d'entre eux un engagement formel ou politique de mettre en place des études d'impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, un certain nombre d'Etats ont également mis au point des outils didactiques à destination des administrations pour la mise en place des études d'impact : des guides méthodologiques, des questionnaires, des check-lists... Toutefois, si on se penche précisément sur la mise en place effective, on constate tout d'abord que les études d'impact ne sont mises en place que dans le cadre des lois -bien qu'il y ait des exceptions. De plus, il apparaît clairement que la plupart des pays ont du mal à les mettre en œuvre de manière systématique : le champ effectif d'application des études impact demeure parcellaire. Et surtout, dans la plupart des cas, il n'y a pas de véritable analyse : dans certains pays ou certaines situations, cela peut se résumer à cocher des cases, à un exercice très formel. Malgré le fait qu'on dise adopter une approche intégrée de l'égalité, on n'a pas d'impact réel, ni de valeur ajoutée qui permettrait de changer la loi.

L'étude à paraître a identifié **six pays remarquables** en termes de bonnes pratiques dans l'Union Européenne. Dans ces pays, il semble y avoir une approche plus systématique des études d'impact sur l'égalité entre les sexes, et ces pratiques apparaissent plus efficaces. Ces pays sont : **l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France et la Suède**. Il semble y avoir dans ces pays une réelle tradition de la prise en compte du genre dans les politiques publiques et une mise en place effective des études d'impact genrées.

Les éléments essentiels dans la mise en place des études d'impact genrées

Comme elle ne peut pas rendre compte de tous les éléments présents dans l'étude dans le temps imparti, Indre Mackevicuité propose de se concentrer sur plusieurs points clés nécessaires dans la mise en place de cet aspect des études d'impact, afin de les rendre effectives.

Une analyse approfondie

La première chose à mentionner est la **nécessité d'une analyse approfondie**. L'étude d'impact genrée repose et doit reposer sur une analyse approfondie qui se fonde elle-même sur des éléments essentiels : la production de statistiques sexuées, une information générale sur le procédé, transparente et de qualité. Les statistiques sexuées ne sont pas toujours disponibles alors qu'elles sont essentielles. Toutefois, on parle ici d'interprétations de données avec des éléments de compréhension approfondis. Chacun-e sait que pour mener une telle analyse il faut du temps et le plus souvent c'est ce qui manque : le **temps de l'analyse est donc un enjeu essentiel**.

Les acteurs-trices impliqués-e-s dans la rédaction

Une autre question importante est : **qui réalise cette analyse ?** L'administration ? Des organes d'expert-e-s ? Cette dernière option pourrait apparaître séduisante mais ensuite, qui aura la responsabilité sur les actions entreprises ? Très souvent, on ne dispose pas d'une expertise suffisante sur la question. Penser les études d'impact genrées c'est réfléchir au degré de conscience sur le genre des personnes qui vont les réaliser, leurs connaissances, leur expertise.

Une approche systématique

Enfin, la dernière chose, et la plus importante, est la nécessité d'une approche systématique. **On parle ici de la volonté politique, du champ d'action des études d'impact, des ressources mobilisées, de la coopération entre les différents partenaires**. Dans la plupart des pays, il y a un cadre juridique qui varie toutefois entre les Etats. Ce cadre va fixer les procédures, voire dans certains pays le suivi de l'action concrète.

Toutefois, même dans les pays qui semblent les plus avancés sur la question de l'évaluation et du suivi, il apparaît que l'évaluation se fait plutôt en termes de quantité, que de qualité.

Il est également très difficile de mesurer et de suivre l'effectivité des études d'impact en elles-mêmes. Très souvent, l'étude d'impact est réalisée au dernier stade d'approbation et de rédaction du texte, juste avant le passage au Parlement. Des décisions politiques ont été prises avant, il faudrait penser à réaliser ces études plus en amont. Il y a donc un enjeu pour savoir à quel moment faire les études d'impact.

Enfin, dernier élément : la **coopération entre les partenaires**. Il y a souvent beaucoup de personnes et partenaires impliqué-e-s, ce qui peut compliquer les choses. Il est donc nécessaire d'établir une bonne coopération entre les fonctionnaires chargé-e-s de la mise en place des études d'impact et les services travaillant sur les questions d'égalité, mais aussi avec les décideur-e-s qui seront *in fine* responsables.

Conclusion

En conclusion, Indre Mackevicuité propose deux pistes de réflexion :

- Les études d'impact concernant l'égalité entre les femmes et les hommes fonctionnent-elles mieux lorsqu'elles sont intégrées aux autres études d'impact ou bien doivent-elles constituer un outil séparé et totalement indépendant ?
- Le débat sur la qualité ou la quantité : Est-il préférable de se focaliser sur certaines études approfondies ou bien d'en produire systématiquement ? Voulons-nous avoir la possibilité d'étudier les choses vraiment en profondeur ou préférons-nous une approche plus simple à la manière de la Finlande, qui a mis en place un questionnaire avec des questions générales pour tous les textes ?

Indre Mackevicuité termine ses propos en rappelant que **les études d'impact sur l'égalité entre les sexes ne sont pas seulement un exercice technique. Si elles sont mises en place et valorisées de manière satisfaisante, elles peuvent avoir un impact très important sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.**